

15ème législature

Question N° : 9077	De Mme Michèle Tabarot (Les Républicains - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > sécurité des biens et des personnes	Tête d'analyse > Sécurité - Information des populations sur les risques - Fin du SAIP	Analyse > Sécurité - Information des populations sur les risques - Fin du SAIP.
Question publiée au JO le : 05/06/2018 Réponse publiée au JO le : 30/10/2018 page : 9762 Date de changement d'attribution : 16/10/2018		

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur le Système d'alerte et d'information des populations (SAIP). Deux ans après son lancement, cette application créée pour prévenir les Français en cas de menace terroriste ou de catastrophe naturelle ou technologique par exemple, a rencontré des difficultés de fonctionnement qui, pour différentes raisons, ne lui ont pas permis de diffuser les alertes nécessaires en temps utiles lorsque cela était nécessaire. Le Gouvernement vient donc d'annoncer sa décision de mettre un terme à l'utilisation de ce système. Aussi, elle souhaiterait connaître les dispositions que le Gouvernement entend prendre pour compenser la disparition du SAIP et la manière dont il entend désormais communiquer avec les Français en cas de crise majeure.

Texte de la réponse

Alors que la menace terroriste reste élevée sur le territoire français, le ministère de l'intérieur, a souhaité que les outils les plus efficaces et les plus utilisés par nos concitoyens soient employés pour alerter la population d'une situation susceptible de constituer un danger immédiat. Depuis le 1er juin 2018, le ministère de l'intérieur a modifié son approche en ce qui concerne l'information de la population. Il souhaite désormais s'appuyer sur un partenariat actif avec les gestionnaires les plus importants des réseaux de services ou d'information pour relayer ses messages. Il peut ainsi compter sur des acteurs majeurs pour assurer une information rapide et sûre des populations si la situation l'exige. Les messages d'alerte et de prévention du ministère seront diffusés de façon prioritaire sur Twitter, Facebook et Google mais aussi grâce aux canaux de communication de la RATP, Vinci Autoroutes, Radio-France et France Télévisions. Concrètement, le réseau social Twitter qui dispose d'une forte notoriété auprès des principaux relais d'information, assure une visibilité toute particulière aux messages du ministère de l'intérieur en cas de crise grave comme lors des attentats terroristes du 13 novembre 2015 à Paris ou le 14 juillet 2016 à Nice. Un bandeau spécial apparaîtra en haut du fil des tweets de chaque utilisateur connecté pour l'informer de la situation. Parallèlement, le ministère de l'intérieur invite l'ensemble des utilisateurs de Twitter à s'abonner et activer les notifications du compte « @Beauvau_Alerte », lancé le 1er juin 2018 et qui permet à chacun de recevoir sur son téléphone des notifications en cas d'événement grave. De la même manière, Facebook offre au ministère de l'intérieur la possibilité de fournir directement des contenus d'information et de comportements dans l'outil « Safety Check » mis en œuvre lors des événements graves. Cette fonctionnalité, créée en 2014, est déclenchée lorsqu'un événement met en danger la population et permet aux utilisateurs de Facebook d'indiquer à leurs proches qu'ils se



trouvent en sécurité. Les messages du ministère de l'intérieur trouveront donc une visibilité rapide et forte sur la page du « Safety Check ». C'est la première fois en Europe que Facebook permet aux pouvoirs publics d'utiliser cet outil pour communiquer. Ce réseau social compte environ 35 millions d'utilisateurs actifs en France. De son côté, Google relaie sur son moteur de recherche, au travers de son outil « Posts on Google », les messages du ministère de l'intérieur pour les utilisateurs effectuant des recherches dans la zone impactée ou lorsque les mots clés entrés par un utilisateur dans le moteur de recherche seront en rapport avec l'événement en cours (attentat, ouragan, fusillade, lieu, etc.). Les acteurs de réseaux tels que la RATP, Vinci autoroutes, France Télévisions et Radio France ont également accepté de participer à ce partenariat avec le ministère de l'intérieur et de diffuser via les moyens d'information dont ils disposent (applications, réseaux sociaux ou panneaux d'information) les messages du ministère si la situation le nécessite. Ces nouveaux dispositifs viennent compléter les outils existants : les prises de parole des autorités ainsi que les messages d'alerte et de prévention sur les comptes Twitter et les pages Facebook de la place Beauvau, des préfetures et des différentes directions du ministère. Enfin, le ministère de l'intérieur travaille actuellement à : - l'établissement de nouveaux partenariats de diffusion avec de nouveaux acteurs tels Qwant ou l'association des sociétés françaises d'autoroutes ; - la réalisation d'un socle technique (API) qui permettra à d'autres partenaires de disposer de l'ensemble des messages informationnels diffusés par le ministère de l'intérieur au moment d'une crise et en conséquence d'enrichir automatiquement, par ces mêmes moyens techniques, leurs propres plateformes de diffusion (applications pour smartphone, sites internet, réseaux sociaux, etc.).